

Direction de la Culture, du Patrimoine, de la Jeunesse et des Sports

Service Culture, Patrimoine, Sports et Jeunesse
☎ 04.70.34.14.54
Courriel : djecs-culture@allier.fr

**Décision initiale du
(Commission permanente)
Référence de la demande**

AIDE A LA DIFFUSION DE SPECTACLES OU DE RESIDENCES

DEMANDE DE MISE EN PAIEMENT

**À retourner dûment complété et signé,
accompagné du bilan moral et des factures des frais artistiques
dans un délai de 2 mois* après le spectacle ou la résidence**

(* pour les demandes de mise en paiement reçues après le 1^{er} décembre contacter le service,
En cas d'annulation de la manifestation, prévenir par courrier/courriel en précisant les raisons de
l'annulation)

Organisateur-bénéficiaire : (Structure)

.....
.....

Courriel obligatoire* :@.....

*** Toute correspondance du service Culture, Patrimoine, Sports et Jeunesse, hormis la lettre
de notification de subvention, se fera par voie dématérialisée.**



Je soussigné(e) (nom, prénom)

(Fonction du responsable)

atteste que le projet (dénomination)

.....

s'est bien déroulé le(s)

à (lieu(x)).....

Rappels importants:

- Le Conseil départemental pourra soit demander la production de pièces comptables justifiant les montants déclarés, soit procéder à un contrôle de la comptabilité de l'association.

- Le bilan financier de la manifestation devra obligatoirement faire apparaître les contributions financières ou matérielles des autres collectivités. La subvention de Département ne devra pas excéder 50 % des contributions totales des autres collectivités.

- Conformément au règlement d'attribution des subventions du Département, la subvention attribuée sera réduite si le bilan est inférieur au budget prévisionnel. De même, la subvention sera supprimée si la manifestation est annulée.

- La subvention votée pourra être annulée pour toute manifestation ayant réalisé un bénéfice supérieur ou égal à celle-ci.

(Bilan financier de la manifestation à compléter impérativement au verso ou à joindre à l'imprimé) .../...



BILAN FINANCIER

RECETTES	DÉPENSES
Billetterie :€	<u>Frais artistiques</u> ¹ :
<u>Subventions Collectivités</u> :	Contrat d'artistes :€
- Conseil Départemental : €	Frais techniques :€
- Conseil Régional : €	(sonorisation, éclairage, location d'instrument)
- Commune : €	
- Com com / Agglo : €	<u>Autres frais</u> (à préciser) :
- €	Restauration :€
- €	Déplacements :€
Autofinancement : €	Hébergements :€
	Gestion administrative : €
<u>Autres co-financeurs</u> :	Publicité : €
- €	Location de matériel : €
- €	SACEM/SACD €
- €
Total recettes : €	Total dépenses : €
.....
Pertes : €	Bénéfices : €
Résultat : €	Résultat : €

¹ Les contrats d'artistes et les factures sont à joindre le cas échéant.

À, le

Président(e) de l'Association

Signature

Maire ou Président(e) de la Collectivité
(seulement si organisateur-bénéficiaire)
Cachet et signature